

Éléments de la problématique de développement de la main-d'oeuvre

Personnes handicapées région de la Mauricie

Louise Boulay

Direction de la planification et du partenariat

15 octobre 2001

Personnes handicapées

Les personnes handicapées représentent, selon les estimations de l'OPHQ pour l'année 2000, 9,6 % (17 800) de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Selon le recensement de 1991, nous comptons 3 235 personnes handicapées en emploi dont 2 290 étaient des hommes, 215 étaient âgées de 15-24 ans et 3 020 de 25 à 64 ans. De plus, les personnes handicapées se retrouvaient avec un taux d'inactivité très élevé (81,6 %) et un taux de chômage à 19,8 %. La majorité des personnes handicapées (79,8 %) se retrouvent en milieux urbains (Francheville et Centre-de-la-Mauricie). Les femmes représentent la moitié des personnes handicapées de la région.

En région, le degré de limitation touche principalement des incapacités légères à 49,3 %, des incapacités moyennes à 34,8 % et des incapacités sévères à 15,9 % ce qui est similaire aux résultats de l'ensemble du Québec.

Les incapacités sont majoritairement liées à la mobilité et à l'agilité. Plus précisément, 21,4 % ont des incapacités d'ordre intellectuel et 78,6 % d'ordre physique.

La scolarité

Les personnes handicapées sont très peu scolarisées. Plus de la moitié (53 %) n'ont pas atteint la 9^e année, ce qui est deux fois et demie plus élevé que les personnes sans incapacité. De plus, les personnes ayant des incapacités sont deux fois moins nombreuses à détenir un diplôme d'études secondaires. Beaucoup de jeunes quittent le milieu de l'éducation sans avoir complété une certification et sans avoir reçu une préparation adéquate leur permettant de décrocher un emploi. La moitié (50,2 %) des jeunes de 15-24 ans ayant des incapacités ne fréquentent plus l'école comparativement à 45,6 % pour le Québec. Cependant, la situation est différente pour les personnes ayant une problématique en santé mentale, où la majorité a une scolarité de niveau postsecondaire.

Nous retrouvons chez les jeunes handicapés les mêmes problématiques d'insertion en emploi que chez les jeunes décrocheurs en Mauricie. Par exemple, ils ont peu de connaissance des réalités, des attitudes et des comportements face au marché du travail.

La formation préparatoire à l'emploi pour les adultes n'est pas adaptée à leur besoin, à leur mode de communication et à leur rythme d'apprentissage. De plus, elles n'ont pas accès à un apprentissage académique et professionnel reconnu par une attestation ou un diplôme.

Les personnes handicapées sont aux prises avec de faibles ressources économiques. En région, selon les dernières données officielles, 75,3 % des personnes ayant des incapacités avaient un revenu inférieur à 15 000 \$ comparativement à moins de 50 % chez les personnes sans incapacité.

«Le travail occupe une place importante dans notre société. Il confirme un statut social et permet de contribuer à l'activité économique par la production de biens et services. Pour une personne handicapée, le travail se définit en fonction de ses capacités et de ses limitations, et, est un élément important à une intégration sociale pleine et entière.»

Les personnes handicapées sont confrontées aux mêmes difficultés que l'ensemble de la population face à l'intégration au marché du travail. Mais elles doivent en plus, composer avec un certain nombre d'obstacles additionnels qui sont reliés à leurs limitations fonctionnelles. À titre d'exemple, citons l'accessibilité du milieu de travail, le transport adapté et la conciliation du transport à l'horaire de travail, l'encadrement et le support continu, la crainte de l'employeur face à sa déficience et les difficultés à utiliser les services de recherche d'emploi.

L'intégration des personnes avec incapacité à l'aide de subvention se fait principalement dans les petites entreprises privées (67,7 %) et dans les organismes sans but lucratif (21,6 %). 175 personnes ayant des incapacités sévères travaillent dans les entreprises sociales de travail * (Centre de travail adapté, Service d'intégration au travail). Ces personnes sont tributaires de subvention sur une période plus ou moins longue.

Problématiques :

- Sous-scolarisation ;
- Peu ou pas d'expérience ;
- Peu ou pas de connaissance du marché du travail ;
- Attitude et comportement des jeunes handicapés face au marché du travail ;
- Encadrement et support continu (aspect financier) ;
- Perception des employeurs ;
- Limitation fonctionnelle (contrainte physique ne permettant pas d'accéder à une formation dans un secteur en demande).